

PRIX OU DISTINCTION	CRITÈRES	LES CANDIDATS DOIVENT ÊTRE MEMBRES DE L'AMC	QUI PEUT PRÉSENTER UNE CANDIDATURE
Le Prix Frederic-Newton-Gisborne-Starr	Des réalisations de toute une vie sont la principale condition rattachée à ce prix. Les candidats doivent s'être distingués de <u>l'une</u> des façons suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • en apportant une contribution exceptionnelle à la science, aux beaux-arts ou à la littérature (non médicale); • en ayant servi l'humanité dans des conditions ayant exigé de faire preuve de courage ou de supporter des difficultés pour promouvoir la santé ou sauver des vies, pour faire progresser la vie humanitaire ou culturelle de la communauté ou pour améliorer les services médicaux au Canada. 	Oui Les lauréats antérieurs de la Médaille de service ne sont pas admissibles à ce prix.	<ul style="list-style-type: none"> • un membre de l'AMC • une Association médicale provinciale ou territoriale, une société affiliée ou une société associée
La Médaille de service	L'excellence dans au moins <u>deux</u> des domaines suivants : <ul style="list-style-type: none"> • services rendus à la profession dans le domaine de l'organisation médicale; • services rendus aux médecins pour améliorer dans l'ensemble la santé et le mieux-être des collègues médecins tant sur le plan personnel que professionnel; • services rendus à la population du Canada pour relever les normes de la pratique médicale au Canada; • contributions personnelles au progrès de l'art et de la science de la médecine. 	Oui Les lauréats antérieurs du Prix FNG-Starr ne sont pas admissibles à ce prix.	<ul style="list-style-type: none"> • un membre de l'AMC • une Association médicale provinciale ou territoriale, une société affiliée ou une société associée

Échéance de mise en candidature : le 30 novembre.

* Prière de consulter amc.ca pour prendre connaissances des modalités et conditions de chacun de ces prix.

◆◆ Personne ne peut poser soi-même sa propre candidature. Toutes les mises en candidature doivent comprendre le formulaire de mise en candidature, une lettre de présentation, deux lettres d'appui et la biographie ou le curriculum vitae du candidat ou de la candidate (au plus trois pages).

PRIX OU DISTINCTION	CRITÈRES	LES CANDIDATS DOIVENT ÊTRE MEMBRES DE L'AMC	QUI PEUT PRÉSENTER UNE CANDIDATURE
Le Prix May-Cohen pour femmes mentors	<p>Avoir fait preuve de compétences exceptionnelles en mentorat, au-delà de ses obligations professionnelles normales, et plus spécialement aura :</p> <ul style="list-style-type: none"> • encouragé, favorisé et appuyé son protégé pour faire avancer sa carrière et perfectionner ses compétences en leadership; • contribué au succès de son protégé en partageant ses intuitions, ses points de vue et ses connaissances en fonction de l'expérience du mentor; • aidé le protégé à se bâtir un réseau de relations qui ne lui aurait pas normalement été accessible en début de carrière; • servi de modèle en médecine ou leadership médical. 	Oui	<ul style="list-style-type: none"> • un membre de l'AMC • une association médicale provinciale ou territoriale, une société affiliée ou une société associée
Le Prix Sir-Charles-Tupper d'action politique	<p>Avoir fait preuve d'un leadership, d'un engagement et d'un dévouement exemplaires dans la promotion des politiques, des opinions et des buts de l'AMC à l'échelle fédérale, par ses efforts de représentation sur la scène locale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • engagement démontré afin de réaliser les objectifs des buts politiques de l'AMC; • participation active et efficace à la représentation à l'échelle locale; et • l'activité à l'origine de la candidature doit avoir été réalisée au cours des récentes années. 	Oui	<ul style="list-style-type: none"> • un membre de l'AMC • une association médicale provinciale ou territoriale, une société affiliée ou une société associée • un député ou un sénateur

Échéance de mise en candidature : le 30 novembre.

* Prière de consulter amc.ca pour prendre connaissances des modalités et conditions de chacun de ces prix.

◆◆ Personne ne peut poser soi-même sa propre candidature. Toutes les mises en candidature doivent comprendre le formulaire de mise en candidature, une lettre de présentation, deux lettres d'appui et la biographie ou le curriculum vitae du candidat ou de la candidate (au plus trois pages).

PRIX OU DISTINCTION	CRITÈRES	LES CANDIDATS DOIVENT ÊTRE MEMBRES DE L'AMC	QUI PEUT PRÉSENTER UNE CANDIDATURE
Le Prix de leadership pour jeunes chefs de file (un étudiant, un résident et un médecin en début de carrière)	<p>Avoir fait preuve d'un dévouement, d'un engagement et d'un leadership exemplaires dans l'un des domaines suivants : politique, clinique, éducation, recherche et(ou) service communautaire. Les candidats doivent avoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • fait preuve de créativité, initiative et engagement à «faire une différence» exemplaires; • été actifs et efficaces à l'échelle locale, provinciale, territoriale et(ou) nationale; • été un modèle positif et efficace pour leurs pairs et leurs collègues. 	Oui	<ul style="list-style-type: none"> • un membre de l'AMC • une Association médicale provinciale ou territoriale, une société affiliée ou une société associée
Le Prix D'William-Marsden d'éthique et de professionnalisme en médecine	<p>Dans l'un des domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • aura fait preuve de son engagement en faisant avancer la cause de l'éthique ou du professionnalisme en médecine au Canada; • aura fait preuve de son leadership en rehaussant le comportement éthique et professionnel des médecins du Canada; • aura fait preuve d'excellence dans des initiatives de recherche et(ou) d'enseignement dans les domaines de l'éthique ou du professionnalisme en médecine. 	Oui	<ul style="list-style-type: none"> • un membre de l'AMC • une Association médicale provinciale ou territoriale, une société affiliée ou une société associée

Échéance de mise en candidature : le 30 novembre.

* Prière de consulter amc.ca pour prendre connaissances des modalités et conditions de chacun de ces prix.

♦ ♦ Personne ne peut poser soi-même sa propre candidature. Toutes les mises en candidature doivent comprendre le formulaire de mise en candidature, une lettre de présentation, deux lettres d'appui et la biographie ou le curriculum vitae du candidat ou de la candidate (au plus trois pages).

PRIX OU DISTINCTION	CRITÈRES	LES CANDIDATS DOIVENT ÊTRE MEMBRES DE L'AMC	QUI PEUT PRÉSENTER UNE CANDIDATURE
La Médaille commémorative John-McCræ	<ul style="list-style-type: none"> • Décernée à des personnes qui font ou ont fait partie du personnel clinique des Services de santé des Forces canadiennes, en reconnaissance d'un service exemplaire au cours duquel ils ou elles ont fait preuve d'un degré de compassion, d'abnégation ou d'innovation dépassant le devoir de leur charge, au grand bénéfice de la santé ou du mieux-être de leurs collègues militaires ou de populations civiles. • Les candidat(e)s doivent être ou avoir été membres des Services de santé des Forces canadiennes, en qualité de médecin ou de membre du personnel clinique des Services de santé des FC. Les activités pour lesquelles leur candidature est proposée doivent avoir eu lieu au cours de la période pendant laquelle la personne était membre des Services de santé des Forces canadiennes, mais au plus tard dix ans avant l'attribution de la Médaille 	Non	<ul style="list-style-type: none"> • un membre de l'AMC • une Association médicale provinciale ou territoriale, une société affiliée ou une société associée • une division des Forces canadiennes ou par un membre des Services de santé des forces canadiennes.

Échéance de mise en candidature : le 30 novembre.

* Prière de consulter amc.ca pour prendre connaissances des modalités et conditions de chacun de ces prix.

◆◆ Personne ne peut poser soi-même sa propre candidature. Toutes les mises en candidature doivent comprendre le formulaire de mise en candidature, une lettre de présentation, deux lettres d'appui et la biographie ou le curriculum vitae du candidat ou de la candidate (au plus trois pages).